



CONVENTION CADRE 2019-2021

Entre

L'UDES,

Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, ayant son siège au 7 rue Biscornet, 75012 Paris, dont le n° Siren est le 410 168 512
représentée par son directeur général, Sébastien Darrigrand,

Ci-après désignée l'**UDES**,

D'une part,

Et

L'Association pour l'emploi des cadres,

Association paritaire régie par la loi de 1901 enregistrée sous le n° Siren 775 672 231 et le code APE 7810Z,
dont le siège social est situé 51 boulevard Brune, 75014 Paris
représentée par son directeur général, Bertrand Hébert,

Ci-après désignée l'**Apec**,

D'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

DP
5

PRESENTATION DES PARTENAIRES

L'UDES

L'UDES, Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 24 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) couvrant 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle représentative de l'économie sociale et solidaire. Elle rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

L'UDES a pour missions de :

- Fédérer les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'actions concertées sur les questions relatives à la vie de leurs entreprises.
- Exprimer les positions, les besoins et les préoccupations de ses organisations membres pour agir dans leur intérêt commun et peser du poids de son organisation collective.
- Représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire, particulièrement auprès des pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire.
- Négocier et signer des accords collectifs de travail au niveau multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire.

L'Apec

Acteur du marché de l'emploi des cadres, l'Apec accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel, dans leur démarche d'évolution ou de mobilité, ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur pour les aider à préparer et réussir leur insertion professionnelle.

L'Apec informe, conseille et accompagne les entreprises de toute taille et tout secteur, afin d'optimiser leurs recrutements, renforcer l'efficacité de leurs pratiques RH et sécuriser le parcours professionnel de leurs collaborateurs cadres en développant la mobilité et les compétences internes.

Observatoire du marché de l'emploi cadre, l'Apec analyse et anticipe les évolutions grâce notamment à ses grandes enquêtes annuelles : prévisions de recrutement des entreprises (mobilité des cadres, insertion des jeunes diplômés, salaires) et des études spécifiques auprès des cadres et des entreprises.

Aujourd'hui, plus de 39 000 entreprises et 800 000 cadres et jeunes utilisent les services de l'APEC, via le site www.apec.fr ou dans ses 47 centres implantés dans toute la France.

Ses missions de service public s'articulent autour de 4 axes majeurs :

- Aider à la sécurisation des parcours professionnels des cadres (en activité, demandeurs d'emploi) et à l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur,
- Sécuriser les recrutements des entreprises, en particulier les TPE et PME, par des informations et conseils adaptés,
- Collecter et diffuser les offres d'emploi cadres pour assurer une plus grande transparence du marché de l'emploi des cadres,
- Développer un programme d'études et de veille sur le marché de l'emploi cadre.

L'Apec est également l'un des 4 opérateurs nationaux désignés par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », dans son chapitre concernant le Conseil en Evolution Professionnelle (1), pour accompagner les projets d'évolution professionnelle des personnes (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi).

Pour remplir ses missions au plus près de ses clients, l'Apec dispose d'un réseau de 50 centres répartis en 12 délégations territoriales placées sous la responsabilité d'un Délégué Régional (annexe 1)

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Soucieux de :

- permettre aux entreprises de l'économie sociale et solidaire d'avoir la meilleure connaissance possible des solutions d'accompagnement et conseil offertes par l'Apec pour leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines ;
- faciliter la mise en relation des cadres et des jeunes diplômés avec les employeurs de l'ESS, en améliorant la transparence du marché de l'emploi des cadres, plus particulièrement en diffusant et en donnant accès, dans les meilleures conditions, aux opportunités d'emploi ;
- favoriser la pertinence du positionnement professionnel des cadres et des jeunes diplômés en recherche d'emploi par la connaissance des métiers et opportunités proposés par l'économie sociale et solidaire ;
- d'agir sur tous ces champs au plus près des territoires et des acteurs.

(1) Article L. 6111-6 du Code du travail

Les deux parties s'engagent à coordonner leurs actions respectives, chacune dans son domaine de compétence et son champ relationnel, afin d'optimiser l'accompagnement des employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans leurs démarches de développement RH, afin de sécuriser les recrutements, les parcours professionnels des cadres et favoriser l'emploi notamment des jeunes et des seniors H/F.

Elles établissent que la présente convention cadre pourra être déclinée de façon plus opérationnelle au niveau de chaque syndicat et adhérent de l'UDES, dans l'objectif de décliner un partenariat au plus près de leurs besoins et intérêts, et ceci au plus près des territoires et acteurs où des expérimentations pourront être développées sur des bassins spécifiques d'emploi.

A ce sujet il est précisé que :

- l'UDES est partenaire depuis plusieurs années des évènements organisés par l'Apec lors du mois de l'ESS dans toutes les régions en France.
- Les besoins spécifiques de syndicats et d'adhérents en matière de ressources humaines et notamment de recrutement ont déjà suscité les signatures de conventions de partenariat avec l'Apec (ANEM, CGSCOP ...).

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Art. 2 - Favoriser l'insertion professionnelle et le développement de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire auprès des publics cadres

- Information et promotion de l'emploi dans l'ESS

L'Apec et l'UDES souhaitent travailler en collaboration pour donner de l'information sur le marché de l'emploi dans l'ESS, valoriser les opportunités d'emploi et les métiers des secteurs représentés par l'UDES auprès de différents publics cadres (jeunes diplômés, cadres actifs, demandeurs d'emploi...).

Dans ce cadre :

- L'Apec s'associera dans toute la mesure du possible et lorsqu'elle sera sollicitée, à toute manifestation organisée par l'UDES, ses syndicats constitutifs ou leurs adhérents, notamment par l'intervention de consultants, aux manifestations nationales ou régionales organisées par l'UDES et ses adhérents visant à faire connaître les opportunités d'emploi et les métiers de l'ESS et apporter du conseil sur l'accès à l'emploi dans ces filières.
- L'UDES, ou ses adhérents le cas échéant, pourront participer aux différents évènements organisés par l'Apec, pour informer et conseiller les jeunes diplômés, faire connaître les opportunités d'emploi dans les filières, mais également les opportunités de contrats en alternance dans les structures de l'ESS.
- L'Apec sera susceptible de solliciter des experts métier des syndicats constitutifs de l'UDES et des employeurs de l'ESS pour intervenir soit dans le cadre de réunions de présentation des métiers organisées par les centres Apec auprès de différents publics cadres (jeunes diplômés, cadres actifs, demandeurs d'emploi...), soit lors d'actions de communication ayant le même objectif sur Apec.fr.

- L'Apec s'engage à orienter les publics en recherche d'opportunités professionnelles dans l'ESS vers le Portail de l'emploi dans l'ESS – www.emploi-ess.fr – animé par l'UDES, afin de trouver une information pertinente sur les secteurs, métiers, formation et actualités du champ de l'ESS.

Aussi, les parties pourront étudier l'opportunité d'articuler leurs outils informatiques respectifs dédiés à la recherche d'emplois afin d'en accroître la portée et l'efficacité.

Les deux parties conviennent d'assurer la promotion par leur réseau et médias respectifs de toute opération organisée par l'une ou l'autre dans les territoires ou au niveau national et destinée à assurer la connaissance des métiers des secteurs représentés par l'UDES, dans la mesure où l'accès aux événements est gratuit pour les publics concernés.

Des calendriers prévisionnels d'événements seront partagés entre les deux parties, et notamment le programme des événements Apec pour le mois de l'ESS.

- **Valorisation des métiers auprès de publics spécifiques**

Les deux parties conviennent de porter une attention particulière à la diversité dans l'économie sociale et solidaire et de réfléchir à l'opportunité de déployer des actions de sensibilisation auprès de publics spécifiques (reformulation) : jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, personnes en situation de handicap, seniors, thématiques liées à l'égalité professionnelle H/F et à l'intergénérationnel...

Article 3 : Appui aux employeurs de l'économie sociale et solidaire dans l'exercice de la fonction RH

Pour favoriser l'appui à la fonction RH et les bonnes pratiques en matière de développement des compétences notamment dans les PME/PMI et TPE, l'UDES s'engage à diffuser l'offre de services Apec auprès de ses adhérents par le biais de ses publications, qu'il s'agisse des services à distance sur www.apec.fr, des services de proximité destinés en priorité aux TPE et PME, ou des matinales organisées pour les employeurs (*offre de service Apec en annexe 3*).

L'UDES, dans un objectif de transparence du marché de l'emploi et d'égalité des chances, proposera aux syndicats constitutifs d'informer leurs adhérents sur la possibilité de diffuser toutes leurs offres d'emploi cadre ou d'encadrement ainsi que leurs offres de stages sur www.apec.fr.

Afin de permettre à ses membres de diffuser efficacement et facilement leurs opportunités d'emploi, l'UDES diffusera auprès de ses syndicats constitutifs, pour qu'ils en informent leurs adhérents, l'offre de service et les outils de l'APEC facilitant le recrutement et la recherche de compétences.

Par ailleurs, l'ensemble des outils de l'Apec en matière de recherche de candidats est mis à la disposition des adhérents de l'UDES et de leurs entreprises adhérentes.

Les études de l'Apec sur le marché de l'emploi cadre sont disponibles sur son site apec.fr et seront relayées par l'UDES auprès de ses adhérents.

Afin d'accompagner les employeurs de l'économie sociale et solidaire sur la fonction RH, l'UDES et l'Apec pourront travailler aux actions suivantes :

- Organiser des matinales ou afterworks à destination des employeurs sur des thématiques RH,

- Organiser le cas échéant un évènement spécifique dédié aux employeurs de l'économie sociale et solidaire sur une thématique prioritaire RH dans leur pratique,
 - Organiser des ateliers thématiques animés par l'UDES, l'Apec et tout autre partenaire pertinent (notamment les Opco),
 - Co-construire un outillage en appui à la fonction Employeur sur le volet RH.
- **Former et développer les compétences des collaborateurs de l'économie sociale et solidaire**

L'UDES et l'Apec, conscientes de l'enjeu représenté par la nécessaire montée en compétences des collaborateurs de l'économie sociale et solidaire favoriseront la conception et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de conseil dans le cadre du CEP, dont l'Apec est l'un des opérateurs nationaux. L'objectif fixé est de développer les compétences et l'employabilité dans les secteurs couverts par l'UDES et la bonne sensibilisation des employeurs de l'ESS sur l'information à délivrer en matière de CEP auprès de leurs salariés.

Art. 4 – Nature des prestations

Il est déclaré que la présente convention ne concerne que des services prestés gratuitement par l'Apec, dans le cadre de ses missions de service public et au profit des bénéficiaires désignés par son statut et son mandat de service public, et non, sauf accord explicite entre les parties, des prestations au bénéfice de l'UDES ou de ses représentations régionales.

Sauf accord explicite, faisant l'objet d'un avenant à la présente convention, l'ensemble des actions visées sont assurées par chacune des parties en autonomie financière.

Art.5 – Durée et pilotage de la convention de partenariat

La présente convention prendra effet à sa date de signature pour une durée de trois ans et s'achèvera au plus tard au 31 décembre 2021. Le comité de pilotage posera, à échéance, les modalités de sa reconduction.

Les partenaires décident de mettre en place un comité de pilotage. Ce comité se réunira au minimum une fois par an, et autant que de besoin. Il réalisera un bilan annuel de la convention afin d'évaluer les différentes actions entreprises et d'enrichir éventuellement les axes de collaboration.

Un point peut être réalisé à tout moment à la demande de l'une ou l'autre partie. Les parties désignent les personnes responsables du suivi opérationnel de cette convention afin d'en assurer la bonne exécution et faire des points d'étapes réguliers des actions engagées.

Pour l'Apec :	Pour l'UDES
Marie-José Batlle	Samira Sameur
Responsable du développement des Relations Institutionnelles et Partenariales	Responsable des partenariats et des relations publiques
marie-jose.batlle@apec.fr	ssameur@udes.fr
Tel. 01 40 52 22 41	Tel. 01 43 41 63 35, 06 75 26 50 50

Art. 7 – Communication et promotion du partenariat

L'UDES et l'Apec valoriseront leur coopération dans leurs supports respectifs d'information des entreprises et s'en tiendront mutuellement informés le plus en amont possible. L'UDES s'engage en particulier à relayer les dispositions de la présente convention auprès de ses adhérents et de son réseau régional afin d'en faire un outil opérationnel.

La valorisation de ce partenariat pourra se faire, d'une part auprès des médias selon des modalités à définir, d'autre part auprès des syndicats et adhérents de l'UDES, pour lesquelles des sessions de présentation des dispositifs opérationnels pourront être élaborées.

Les Parties s'engagent à valoriser le présent partenariat sur leur site Internet et dans le cadre de leurs supports institutionnels. L'UDES s'engage à apposer le logotype de l'Apec dans la rubrique « partenaires » de son site Internet et sur le Portail de l'emploi dans l'ESS dont elle assure la gestion. L'Apec s'engage à valoriser le logotype de l'UDES dans la rubrique « partenaires » de son site Internet.

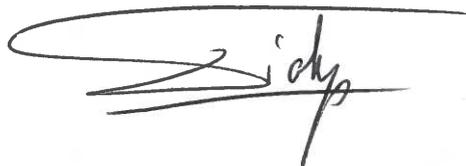
Art. 8 – Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, en annexes 1 et 2 (nom, fonction, adresse email professionnel, coordonnées téléphoniques professionnelles), sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat. Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire s'étant engagé par écrit à respecter un niveau de protection équivalent. Conformément aux articles 15 et suivants du RGPD, chaque partie prend les dispositions qui lui incombent permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou email adressé directement à l'une ou l'autre des parties.

Fait à Paris, le

Pour l'Apec

Philippe Dialynas
Directeur Délégué



Pour l'UDES

Sébastien Darrigrand
Directeur Général



La présente convention cadre de partenariat comprend 3 annexes :

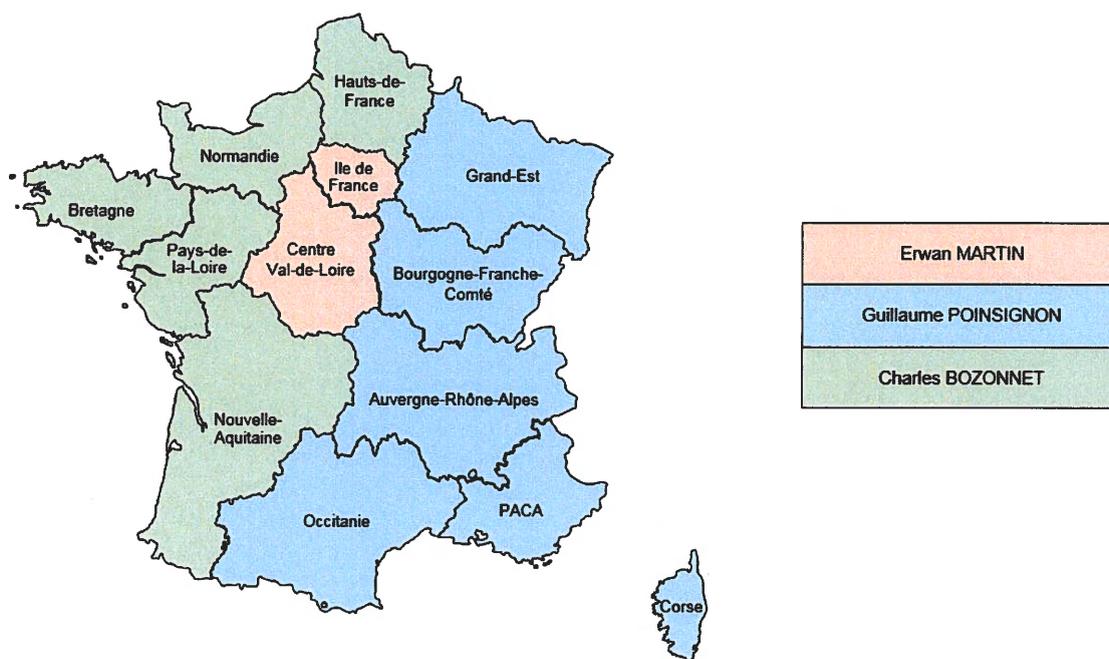
- Annexe 1 : liste et coordonnées des responsables Régionaux de l'UDES
 - Annexe 2 : liste et coordonnées des Délégués régionaux de l'Apec
 - Annexe 3 : offre de services Apec à destination des TPE / PME
-

Annexe 1 : Coordonnées des Délégués régionaux et de l'équipe régionale de l'UDES

Région	Prénom	Nom	Téléphone	Mobile	Mail
Auvergne / Rhône-Alpes	Thierry	BERNELIN		07 62 84 28 31	tbernelin@udes.fr
Bourgogne / Franche-Comté	Gwenola	DUMOND	03 81 41 92 93	06 38 42 15 17	gdumond@udes.fr
Bretagne	-	-	-	-	<i>En cours de désignation</i>
Centre	Benoit	COLIN	02 38 24 07 13	06 81 50 93 15	benoit.colin@adomicile45.org
Corse	Michel	ARTILY	04 95 21 31 78	06 83 82 59 49	martily@udes.fr
Grand Est	Marc	PHILIBERT		06 63 83 05 74	mphilibert@udes.fr
Hauts-de-France	Christophe	BERTIN		06 82 27 24 38	cbertin@udes.fr
Ile-de-France	Henri	BORENTIN		06 80 20 61 32	hborentin@udes.fr
Normandie	Dominique	ROCHE	02 31 47 00 00	06 09 03 41 57	droche@udes.fr
Nouvelle-Aquitaine	Patrick	SALLERES	05 53 95 95 88	06 83 53 96 33	psalleres@udes.fr
Occitanie	Pascale	WEISS	05 62 87 87 20		p.weiss@arseaa.org

PACA	Colette	BELLET	04 42 94 10 11	06 15 25 44 19	cbellet@udes.fr
Pays de la Loire	-	-	-	-	<i>En cours de désignation</i>

Cartographie de l'animation technique du réseau régional de l'UDES :



Erwan Martin, Responsable de la vie fédérative et du développement territorial : emartin@udes.fr,
01.43.41.63.28, 07.85.93.56.58

Charles Bozonnet, Chargé de développement et d'animation territoriale : cbozonnet@udes.fr,
01.82.28.43.61, 06.75.96.96.54

Guillaume Poinsignon, Chargé de développement et d'animation territoriale : gpoinsignon@udes.fr,
01.43.41.63.25, 06.70.41.69.23

Annexe 2 - Liste et coordonnées des délégués régionaux de l'Apec

Ile-de-France (Paris) : Guy GUSTIN

06 82 65 94 31 - guy.gustin@apec.fr

Adjointe : Catherine Corrêa 06 98 64 88 77 catherine.correa@apec.fr

Hauts-de-France (Lille) : Valérie FENAUX

06 80 84 33 90 - valerie.fenaux@apec.fr

Normandie (Rouen) : Marc LESUEUR

06 07 73 00 34 - marc.lesueur@apec.fr

Bretagne (Rennes) : Olivier MAURIN

02 99 78 51 18 - olivier.maurin@apec.fr

Pays-de-la-Loire (Nantes) : Michèle SALLEMBIEN

06 74 26 51 86 - michele.sallembien@apec.fr

Centre - Val de Loire (Orléans) : Anthony FUMARD

06 99 17 71 89 - anthony.fumard@apec.fr

Nouvelle Aquitaine (Bordeaux) : Danielle SANCIER

06 66 22 27 74 - danielle.sancier@apec.fr

Occitanie (Toulouse) : Jean-Sébastien FIORENZO

06 63 01 80 48 - jean-sebastien.fiorenzo@apec.fr

PACA-CORSE (Marseille) : Bruno JONCHIER

06 65 70 97 64 - bruno.jonchier@apec.fr

Auvergne - Rhône-Alpes (Lyon) : Eric Guillaumot

06 99 18 65 24 - eric.guillaumot@apec.fr

Bourgogne - Franche-Comté (Dijon) : Dominique DOUSSOT

06 66 88 88 05 - dominique.doussot@apec.fr

Grand Est (Strasbourg) : Jacques TRIPONEL

06 74 94 96 55 - jacques.triponel@apec.fr

Territoires Ultra-Marins - Guadeloupe, Martinique, La Réunion : Philippe Loiseau (Baie-Mahault, Guadeloupe), Responsable Opérationnel

06 90 51 52 09 - philippe.loiseau@apec.fr

Annexe 3 – Offre de services Apec à destination des TPE, PME et PMI

ENGAGER ET FORMALISER UN PROCESSUS DE RECRUTEMENT

TYPE DE SERVICE : SPECIFIQUE AUX TPE – PME

L'offre de services Sourcing / Sécurisation des recrutements pour les TPE et PME vise à accompagner le processus de recrutement d'une entreprise TPE/PME en apportant des préconisations sur les pratiques professionnelles, en délivrant des conseils personnalisés, en accompagnant le dirigeant et en optimisant les actions concourant à la rencontre entre l'offre et la demande de compétences cadres sur un territoire donné. Le processus de recrutement des TPE et PME est ainsi sécurisé sans pour autant déposséder le dirigeant de ses responsabilités dans le choix d'un nouveau collaborateur.

Ces services sont délivrés soit à distance (tél, mail), soit en proximité (individuel ou collectif) en centre Apec ou directement au sein des locaux de l'entreprise.

Le programme et les dates des matinales Apec thématiques déployées tout au long de l'année (intergénérationnel, qualité de vie au travail, fidélisation des jeunes recrutés ...) sont accessibles sur l'agenda www.apec.fr

SERVICE 1 - VOTRE POTENTIEL SOURCING - Analyse comparative de marché dans le cadre d'un projet de recrutement-

SERVICE 2 - APPUI A LA REDACTION D'OFFRE D'EMPLOI

SERVICE 3 - SOURCING PLUS (promotion, sélection de CVs, conseil et accompagnement)

SERVICE 4 - ATELIER PRATIQUES RH : Questionner efficacement en entretien de recrutement, rédiger efficacement vos offres, rechercher des cv dans les CV thèmes.

SERVICE 5 - SOIREES APEC CONNECT (une soirée de rencontres avec des profils des cadres conseillés par l'Apec en adéquation avec les besoins des TPE/PME invitées)

SERVICE 6 - REPERES RH (Un diagnostic de situation en vue de l'élaboration d'un plan d'action RH)

SERVICE 7 - OFFRES D'EMPLOI / STAGE ET CANDIDAPEC

SERVICE 8 - PAGE ENTREPRISE

Chaque service est décrit ci-après dans une fiche SPECIFIQUE.

SERVICE 1 : ANALYSE comparative de marché – votre potentiel sourcing

1. OBJECTIF DU SERVICE

Votre Potentiel Sourcing est une prestation de conseil ayant pour objectif de délivrer des repères et des informations « marché » pour permettre aux dirigeants de TPE/PME de mieux positionner leur projet de recrutement dans un marché du recrutement « cadre » de plus en plus compétitif.

“ Un conseiller réalise une analyse comparative et personnalisée de votre projet, dresse un état des lieux des offres comparables à la vôtre et du nombre de candidatures que vous pourriez recevoir. ”

2. BENEFICIAIRES

Cible prioritaire : TPE et PME/PMI en phase de recrutement (remplacement ou création de poste) sur des postes d'agent de maîtrise/technicien et/ou cadres du secteur privé dépourvu de chargé de recrutement ou de personne dédié à la gestion de ces processus.

3. NATURE DU SERVICE : positionnement / diagnostic + Conseil / EXPERTISE

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Cette prestation de conseil personnalisée, délivrée par un spécialiste de l'emploi cadre, comprend :

- Un questionnaire en ligne sur Apec.fr ou par téléphone permettant à l'entreprise de transmettre les éléments dont elle dispose sur son besoin de recrutement.
 - Un entretien téléphonique de conseil : transmission de repères chiffrés sur le marché de l'emploi cadre et conseil sur les actions à mener en fonction des attentes exprimés par le recruteur.
 - Une synthèse écrite : recommandation sur mesure et plan d'actions permettant au recruteur de décliner les actions à entreprendre pour optimiser son projet de recrutement
- Ce service combine la transmission d'indicateurs chiffrés sur le marché potentiel visé et une réponse personnalisée permettant d'affiner et d'orienter vers les services Apec pertinents au regard des problématiques identifiés.

L'analyse de la situation de la TPE / PME est effectuée par un(e) Conseiller(ère) sourcing sur la base des réponses au questionnaire et d'échange téléphonique.

La prestation donne lieu à l'envoi d'une synthèse récapitulative contenant informations marchés et recommandations personnalisées.

5. COÛT ET CONDITIONS D'ACCES

• GRATUIT

Service gratuit : tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec. A ce titre, l'Apec développe et propose des services entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

- **CRITERES D'ACCES**

Etre une entreprise installée sur le territoire national ayant un recrutement en projet pour un poste cadre ou agent de maitrise à pourvoir.

6. MODALITES PRATIQUES

Demander le service au cours de sa diffusion d'offre d'emploi sur Apec.fr ou faire une demande de service via le formulaire présent dans le catalogue de services du site Apec.fr

7. LIEN UTILE (pour plus d'information) :

Accès au site de l'APEC :

- www.apec.fr

8. CONTACT – INTERLOCUTEUR :

0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit
+ appel payant

contact.entreprise@apec.fr

SERVICE 2 : ANALYSE APPUI A LA REDACTION D'OFFRES D'EMPLOI

1. OBJECTIF DU SERVICE :

Appui à la rédaction d'offres est un service d'appui au sourcing et au recrutement afin de permettre aux dirigeants de TPE/PME de diffuser une offre d'emploi attractive, sélective et respectueuse des obligations légales en matière de recrutement.

Il est réservé aux TPE et PME/PMI qui recrutent sur des postes cadres par voie d'annonces diffusées sur www.Apec.fr.

Un-e conseiller-ère Apec analyse le besoin de recrutement et propose un texte d'offre attractif, sélectif et non discriminant.

Si nécessaire, il-elle recommande d'autres jobboards ou sites où diffuser votre offre d'emploi afin de soutenir le projet de recrutement.

Enfin, il/elle assure avec le dirigeant un suivi sur offre à J+10 ou +15 de diffusion.

“ Un conseiller améliore l'attractivité de vos offres d'emploi avec le service Appui à la rédaction d'offres. Un conseiller analyse les caractéristiques du poste à pourvoir et se charge ensuite de rédiger votre annonce et de la publier sur Apec.fr. ”

2. BENEFICIAIRES

Cible prioritaire : TPE et PME/PMI en phase de recrutement (remplacement ou création de poste) sur des postes cadres du secteur privé recrutant par voie d'annonce publié sur Apec.fr.

3. NATURE DU SERVICE : Conseil / EXPERTISE

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Cette prestation personnalisée de conseil, délivrée par un spécialiste de l'emploi cadre, comprend 3 étapes :

Etape 1 : Diagnostic de votre projet de recrutement

Etape 2 : Conseil et proposition de rédaction de votre offre + Publication de votre offre sur Apec.fr

Etape 3 : Suivi de votre projet + Mesure du rendement de votre offre

La prestation donne lieu à l'envoi d'un texte d'offre attractive, sélective et non discriminante et d'une synthèse par mail incluant des conseils sur offre et éventuellement des recommandations d'autres jobboards pour soutenir le projet de recrutement.

5. COÛT ET CONDITIONS D'ACCES

- **GRATUIT**

Service gratuit : Tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec. A ce titre, l'Apec développe et propose des services entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

- **CRITERES D'ACCES**

Etre une entreprise installée sur le territoire national ayant un recrutement en projet pour un poste cadre à pourvoir.

6. MODALITES PRATIQUES :

Demander le service au cours de sa diffusion d'offre d'emploi sur Apec.fr ou faire une demande de service via le formulaire présent dans le catalogue de services du site Apec.fr ou par téléphone.

7. LIEN UTILE (pour plus d'information) :

Accès au site de l'APEC :

www.apec.fr

8. CONTACT – INTERLOCUTEUR :

0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h Service gratuit
+ appel payant

contact.entreprise@apec.fr

SERVICE 3: SOURCING PLUS

1. OBJECTIF DU SERVICE

Sourcing Plus est un service d'appui au sourcing afin d'organiser/faciliter les recrutements cadres et optimiser le temps consacré aux entretiens de recrutement.

Un-e conseiller-ere propose une aide à la rédaction d'offre d'emploi, réalise une promotion ciblée auprès de candidats en veille et présélectionne les candidatures sur dossier que l'offre d'emploi a attiré sur Apec.fr.

La conseiller-(ere) présente au dirigeant / recruteur les candidatures correspondantes aux critères qu'il/elle a définis, accompagnées d'une synthèse récapitulative.

2. BENEFICIAIRES

Cible prioritaire : TPE et PME/PMI en phase de recrutement (remplacement ou création de poste) sur des postes cadres du secteur privé recrutant par voie d'annonce publié sur Apec.fr

3. NATURE DU SERVICE : Conseil / EXPERTISE

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Cette prestation de conseil personnalisée, délivrée par un spécialiste de l'emploi cadre, comprend 5 étapes :

Etape 1. : Diagnostic du projet de recrutement

Etape 2 :

- Conseil sur le choix des critères d'adéquation au poste
- Rédaction du message aux candidats non retenus
- Rédaction de l'offre d'emploi avec l'entreprise et publication sur Apec.fr

Etape 3 : Promotion ciblée de l'offre auprès de candidats présents dans la base de CV CandidApec et auprès de cadres et/ou jeunes diplômés conseillés/accompagnés par les consultants Apec dans les territoires en proximité du poste à pourvoir.

Etape 4 :

- Réception et tri des dossiers de candidature
- Envoi des candidatures
- Points réguliers de suivi avec le recruteur

Etape 5 :

- Suspension offre (J + 30 maxi)

5. COÛT ET CONDITIONS D'ACCES

GRATUIT

Service gratuit : tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec. A ce titre, l'Apec développe et propose des services entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

CRITERES D'ACCES

Etre une entreprise installée sur le territoire national ayant un recrutement en projet pour un poste cadre ou agent de maitrise à pourvoir.

Il est réservé aux TPE et PME/PMI (*) qui recrutent sur des postes cadres par voie d'annonces diffusées sur www.Apec.fr.

(*) Entreprises indépendantes (mono ou multi-site), ne sont pas concernés les établissements de grands groupes français ou étranger

6. MODALITES PRATIQUES :

Demander le service Sourcing Plus via le formulaire présent dans le catalogue de services du site Apec.fr ou par téléphone (n°Arcep) ou auprès de son interlocuteur Apec de proximité.

7. LIEN UTILE (pour plus d'information) :

Accès au site de l'APEC :

www.apec.fr

8. CONTACT – INTERLOCUTEUR :

0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h Service gratuit
+ appel payant

contact.entreprise@Apec.fr

SERVICE 4 : ATELIERS PRATIQUES RH

1. OBJECTIF DU SERVICE :

La Gamme des Ateliers Pratiques RH propose aux managers et dirigeants de TPE/PME de travailler opérationnellement sur des sujets RH au sein d'un collectif de pairs de 4 à 7 personnes durant une séquence de 4 heures dans les locaux de l'Apec ou d'un de ses partenaires.

Animés par un Consultant Relation Entreprises du territoire, ils permettent de travailler ensemble sur les sujets suivants :

- Rédiger une offre d'emploi attractive, sélective et non discriminante pour son futur recrutement
- Rechercher efficacement des profils au sein de base de données de CV
- Améliorer son questionnement sur les compétences lors des entretiens de recrutement
- Présenter ses atouts employeur sur le web – marque employeur

Leurs objectifs est de participer à la professionnalisation des acteurs RH au sein des TPE/PME en proposant un approche très pratico-pratique.

Le collectif constitué et le consultant travaillent ensemble sur chaque situation d'entreprise et permette ainsi de faire avec ou aux côtés de chacun sans faire à la place des acteurs RH.

2. BENEFICIAIRES

Cible prioritaire : TPE et PME/PMI prévoyant de recruter prochainement sur un ou des postes cadre et souhaitant accompagner la professionnalisation des collaborateurs en charge d'une ou de plusieurs étapes du process de recrutement.

3. NATURE DU SERVICE : Conseil / EXPERTISE

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Chaque atelier est construit autour de 4 à 5 séquences ponctuées de mise en situation ou de travaux collectifs sur les matériaux de chaque participant. Ainsi, chacun travaille sur son projet propre en profitant des apports et dynamique du groupe constitué.

Les ateliers sont programmés en matinée ou durant l'après-midi.

Chaque participant repart également avec des ressources, documents, exemples, lui permettant d'approfondir les sujets abordés en séance.

Un entretien individuel de suivi par téléphone est programmé à la demande afin de faire un point ensemble quelques semaines à l'issue de l'atelier.

5. COÛT ET CONDITIONS D'ACCES

GRATUIT

Service gratuit : tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec. A ce titre, l'Apec développe et propose des services entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

CRITERES D'ACCES

Etre une entreprise installée sur le territoire national et répondant à la définition d'une TPE et PME/PMI (*).

6. MODALITES PRATIQUES :

Découvrir l'agenda des ateliers planifiés dans sa région, s'inscrire en ligne, par mail, ou par téléphone auprès du contact mentionné dans la fiche descriptive de l'atelier présente dans le catalogue de services présent sur le site Apec.fr

7. LIEN UTILE (pour plus d'information) :

Accès au site de l'APEC :

- www.apec.fr

- Rédiger une offre d'emploi attractive, sélective et non discriminante pour son futur recrutement

- Rechercher efficacement des profils au sein de base de données de CV

- Améliorer son questionnement sur les compétences lors des entretiens de recrutement

- Présenter ses atouts employeur sur le web – marque employeur

8. CONTACT – INTERLOCUTEUR :

0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h Service gratuit
+ appel payant

contact.entreprise@Apec.fr

SERVICE 5 : SOIREES APEC CONNECT

1. OBJECTIF DU SERVICE

Les SOIREES APEC CONNECT sont des moments de rencontres informelles, sans stand, sans CV, entre des cadres à la recherche de nouvelles opportunités et des entreprises TPE et PME qui recrutent. Elles doivent permettre aux PME invités de pourvoir des postes vacants et aux cadres présents de trouver des opportunités de mobilité professionnelle.

2. BENEFICIAIRES

Cible prioritaire : TPE et PME/PMI prévoyant de recruter prochainement sur un ou des postes cadre.

3. NATURE DU SERVICE : Conseil / EXPERTISE / EVENEMENT DE MISE EN RELATION

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Une SOIREE APEC CONNECT propose trois temps et modalités de rencontre entre des TPE/PME visitées par l'APEC et en phase de recrutement sur un ou des postes cadres et des cadres conseillés par l'Apec :

- Des rendez-vous individuels préprogrammés en amont de la soirée
- Des tables rondes durant lesquelles le dirigeant ou le manager de la TPE/PME présente son entreprise, ses projets, et réponds aux questions de cadres
- Des échanges informels

La soirée se déroule dans un lieu convivial en centre-ville entre 17h00 et 21h00.

Entre 4 à 8 entreprises sont invités et environ 40 à 60 cadres sont conviées.

Les invitations des cadres sont confirmées exclusivement si la fonction qu'ils recherchent (mobilité professionnelle ou recherche d'emploi) matche avec un des besoins en recrutement exprimé par l'une des TPE/PME.

5. COÛT ET CONDITIONS D'ACCES

GRATUIT

Service gratuit : tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec. A ce titre, l'Apec développe et propose des services entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

CRITERES D'ACCES

Etre une entreprise installée sur le territoire national et répondant à la définition d'une TPE et PME/PMI (*).

6. LIEN UTILE (pour plus d'information) :

Accès au site de l'APEC :

www.apec.fr

7. CONTACT – INTERLOCUTEUR :

0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h Service gratuit
+ appel payant

contact.entreprise@Apec.fr

SERVICE 6 : REPERES RH

1. OBJECTIF DU SERVICE

Le service Repères RH permet d'avoir une photographie globale de la situation de son entreprise, de repérer ses priorités et d'identifier les leviers RH pour accroître sa performance.

2. BENEFICIAIRE

Cible prioritaire : TPE et PME/PMI prévoyant de recruter prochainement sur un ou des postes cadre.

3. NATURE du SERVICE : Conseil / EXPERTISE

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Un consultant en région étudie avec l'entreprise et plus particulièrement son dirigeant ses principales problématiques business et leurs impacts sur les ressources humaines -en particulier vos cadres et managers - et il/elle recommande les solutions Apec adaptées.

Le dirigeant dispose alors d'un premier niveau de diagnostic autour de ses enjeux et de pistes d'actions prioritaires à engager. Et si nécessaire, en fonction de la nature des enjeux, il/elle est orienté(e) vers des prestataires de sa région.

Comment se déroule le service ?

Un questionnaire en ligne permet d'analyser la situation de l'entreprise sous les angles business, opérationnels et humains.

Le dirigeant choisit parmi 20 thèmes, ceux qu'il souhaite explorer : compétitivité de son entreprise, offre produits, organisation, capacité à recruter, management, adéquation des compétences, fidélisation...

Dans un second temps, lors d'un rendez-vous programmé (2h30 au sein de l'entreprise), l'un de nos consultants commente les résultats, propose un ensemble de recommandations et étudie avec le dirigeant les réponses adaptées à son contexte.

Il/elle adresse, par la suite, un plan d'actions personnalisé et concerté en lien avec les sujets RH et recommande des prestataires locaux mobilisables sur les autres problématiques non couvertes par l'Apec.

5. COÛT ET CONDITIONS D'ACCES

GRATUIT

Service gratuit : tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec. A ce titre, l'Apec développe et propose des services entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

CRITERES D'ACCES

Etre une entreprise installée sur le territoire national et répondant à la définition d'une TPE et PME/PMI (*)

6. MODALITES PRATIQUES :

Faire une demande de rendez-vous via la fiche service sur la catalogue du site Apec.fr ou contacter directement le centre de relation client de l'Apec au n° ARCEP entreprise ou par mail.

7. LIEN UTILE (pour plus d'information) :

Accès au site de l'APEC :

www.apec.fr

8. CONTACT – INTERLOCUTEUR :

0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit
+ appel payant

contact.entreprise@Apec.fr

SERVICE 7 : OFFRES d'EMPLOI/STAGE et CANDIDAPEC

1. OBJECTIF DU SERVICE

Diffuser ses offres d'emploi cadre ou de niveau de compétences cadres sur Apec.fr et attirer les candidatures les plus pertinentes pour satisfaire un projet de recrutement.

2. BENEFICIAIRES

Cible prioritaire : TPE et PME/PMI prévoyant de recruter prochainement sur un ou des postes cadre ou de compétences cadres.

3. NATURE DU SERVICE : Conseil / EXPERTISE

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Toutes les entreprises de l'industrie, du commerce et des services indépendamment de leur taille, de leur secteur d'activité ou de leur localisation sur le territoire français peuvent diffuser leur offre d'emploi cadre gratuitement sur Apec.fr

L'offre d'emploi est diffusée simultanément sur :

- Le site Apec.fr,
- Les applis smartphone : App Store (IOS) + Google Play (Android)
- Et des sites partenaires de l'Apec pour optimiser la visibilité de votre offre (Indeed, Jobijoba, Pole Emploi, ..)

Les modalités :

- Une offre d'emploi en format texte (3000 caractères) + logo entreprise
- Intitulé du poste en gras et logo en liste de résultats
- Géolocalisation de l'offre
- Alerte email ciblée envoyée aux candidats abonnés

Le recruteur accède également à une interface de gestion simple avec :

- Suspension, actualisation et mémorisation de ses offres d'un simple clic
- Visibilité immédiate sur toutes les candidatures reçues

Le contrôle Qualité des offres :

- Les offres sont relues et validées par les équipes APEC qui alertent l'entreprise si elles ne sont pas conformes à la loi ou bien si elles risquent de ne pas générer de candidatures.

5. COÛT ET CONDITIONS D'ACCES

GRATUIT

Service gratuit : tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec. A ce titre, l'Apec développe et propose des services entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

CRITERES D'ACCES

Etre une entreprise installée sur le territoire national et répondant à la définition d'une TPE et PME/PMI (*)

Comment bénéficier de ce service ?

- Si l'entreprise n'est pas encore client de l'Apec, elle demande la création de son compte recruteur
- Si elle possède déjà son compte, il lui suffit de se connecter sur son espace et diffuser son offre

6. MODALITES PRATIQUES

L'Apec s'engage aux côtés des entreprises dans une démarche qualité concernant les offres diffusées sur son site.

Une offre d'emploi sera qualifiée par l'Apec et sera valorisée par le pictogramme « Offre Qualifiée Apec » si :

- Elle propose un poste cadre du secteur privé (2)
- Elle affiche une rémunération (en valeur ou en fourchette)

Toujours dans le cadre de cette démarche d'amélioration continue, les internautes (candidats cadres et jeunes diplômés) sont susceptibles de signaler les offres diffusées sur Apec.fr contenant une formulation abusive, une anomalie ou une erreur.

7. LIEN UTILE (pour plus d'information)

Accès au site de l'APEC :

www.apec.fr

9. CONTACT – INTERLOCUTEUR :

0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h Service gratuit
+ appel payant

contact.entreprise@Apec.fr

SERVICE 8 : PAGE ENTREPRISE

1. OBJECTIF DU SERVICE

Le service PAGE ENTREPRISE propose aux dirigeants de TPE, PME/PMI de :

- Publier une page présentant son entreprise, sa politique RH, ses atouts et ses réussites.
- Mettre en avant ses offres d'emploi par un lien entre cette page et ses offres diffusées sur Apec.fr

2. BENEFICIAIRES

Cible prioritaire : TPE et PME/PMI prévoyant de recruter prochainement sur un ou des postes cadre ou souhaitant faire connaître ses projets de développement porteur d'emploi.

3. NATURE DU SERVICE : Conseil / EXPERTISE

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Un maximum de 6 pages HTML pour présenter :

Signalétique :

- Identité de l'entreprise
- Structure et organisation
- Activité, produits, marchés
- Historique et perspectives

Atouts :

- Les raisons de vous rejoindre

Le dirigeant d'entreprise ou la personne en charge de recrutement est invitée à saisir dans un Cavena Word, les informations clés qu'ils souhaitent promouvoir. Les équipes Apec se chargent ensuite de les saisir et de les publier sur Apec.fr.

La page entreprise peut également accueillir, un logo et d'autres visuels que l'entreprise peut fournir (organigramme, photo de l'entreprise, ..)

5. COÛT ET CONDITIONS D'ACCES

GRATUIT

Service gratuit : tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec. A ce titre, l'Apec développe et propose des services entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

CRITERES D'ACCES

Etre une entreprise installée sur le territoire national, répondant à la définition d'une TPE et PME/PMI, en phase de développement et de recherche de compétence cadre ou jeunes diplômés.

6. MODALITES PRATIQUES

Télécharger et compléter le "Canevas Page Entreprise" en ligne sur la fiche service présente dans le catalogue des services Apec sur Apec.fr et l'adresser par mail à presentation@Apec.fr

7. LIEN UTILE (pour plus d'information) :

Accès au site de l'APEC :

www.apec.fr

8. CONTACT – INTERLOCUTEUR :

0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h Service gratuit
+ appel payant

contact.entreprise@Apec.fr